

Carte blanche de Marie-Hélène Crombé-Berton

Adoption par les couples homosexuels ou le possible isolement du législateur

La politique et le droit ont pour visée première de générer, entre une multitude d'individus, un vivre ensemble organisé autour de prescriptions générales et fondé sur un socle de valeurs partagées.

La qualité, la stabilité et la cohésion de ce vivre ensemble institué dépendent directement du degré d'adhésion du corps social aux principales orientations et décisions retenues par les responsables politiques.

Ainsi le pouvoir politique est-il tenu de respecter la conscience sociale et les institutions qui la fondent.

Certes l'unanimité citoyenne ne doit pas être recherchée, qui ne constitue qu'un mythe doublé d'une illusion totalitaire.

Reste toutefois pour le législateur à préserver une « symbiose » avec la société, dont il n'est jamais que l'émanation.

Or, à vouloir autoriser sans délai l'adoption par les couples homosexuels, il risque de ruiner cette nécessaire osmose et de voir sa légitimité s'effriter, la société se fracturer, l'harmonie se dissiper.

Pourquoi ?

Parce que les revendications de la communauté homosexuelle ne sont pas celle de la grande majorité de notre société et qu'à force d'adopter des dispositions particulières on finit par marginaliser les dispositions générales qui la fondent.

Parce que l'autorisation de pareille adoption conduirait à la déconstruction et au « détricotage » symbolique de la pierre angulaire de notre organisation sociale : la famille.

Et parce que les législations adoptées dans l'urgence exposent bien souvent leur auteur à l'obligation de procéder à des adaptations, corrections et autres retouches... sources vives de discrédit et de méfiance.

Dans un contexte global de remise en question du politique, le législateur semble avoir un intérêt très faible à mettre en péril les liens qui le relient à la société civile.

A voter la loi sur l'adoption par les couples homosexuels, il risque bien d'emprunter un chemin de traverse qui l'isolera toujours plus loin des préoccupations citoyennes.

Est-là la voie à suivre ?

La question mérite d'être posée ; et le temps de la réflexion mérite d'être pris.

